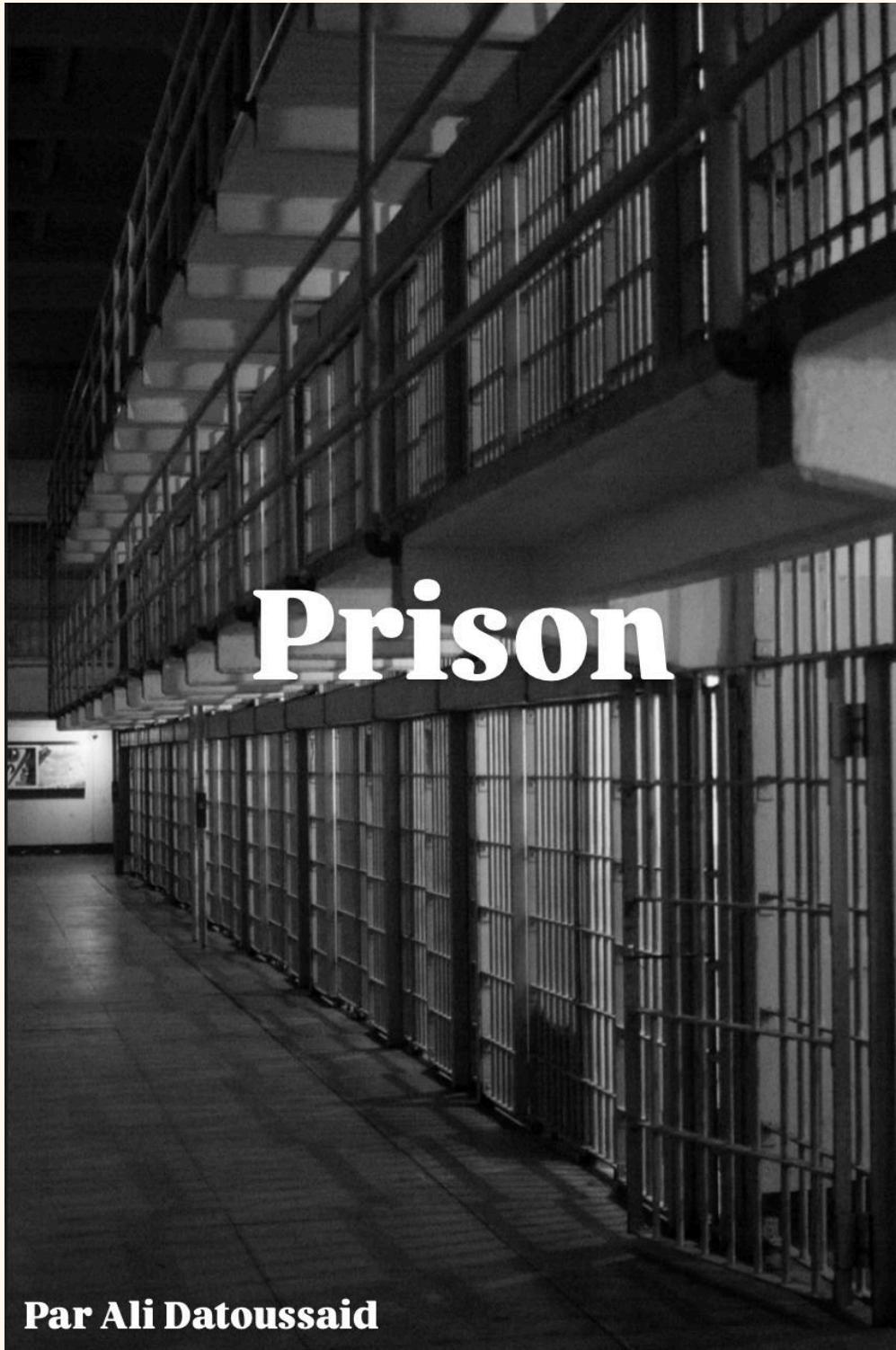


« Surpopulation carcérale en Belgique : quelles solutions face au défi ? »



Par Ali Datoussaid

La surpopulation carcérale est une problématique persistante en Belgique. Au 1er décembre 2023, le taux de surpopulation des établissements pénitentiaires belges

atteignait 12,20 %, avec 178 personnes dormant à même le sol . Face à cette situation préoccupante, plusieurs solutions sont envisagées, notamment le transfèrement des détenus étrangers vers leur pays d'origine et la construction de nouvelles infrastructures pénitentiaires.

Transfèrement des détenus étrangers : une solution partielle

La Belgique dispose d'instruments internationaux permettant le transfèrement de détenus étrangers vers leur pays d'origine pour y purger le reste de leur peine . En 2021, 91 détenus non belges ont été transférés, battant le record précédent de 2019 . Les principaux pays concernés par ces transferts sont les Pays-Bas, la France, la Roumanie, la Pologne, la Bulgarie et l'Italie.

Cependant, cette approche présente des limites. Tous les pays ne disposent pas d'accords bilatéraux avec la Belgique pour le transfèrement de détenus, et certains détenus préfèrent purger leur peine en Belgique pour diverses raisons, notamment des craintes liées aux conditions de détention dans leur pays d'origine. De plus, le processus de transfèrement peut être long et complexe, nécessitant une coopération judiciaire et administrative entre les États concernés.

Construction de nouvelles prisons : une réponse coûteuse et temporaire

La construction de nouvelles infrastructures pénitentiaires est une autre solution envisagée pour pallier la surpopulation. En 2022, la surpopulation carcérale se chiffrait à 14,6 %, avec 11 050 détenus pour 9 641 places disponibles . Des projets de maisons de détention ont été initiés, mais leur mise en œuvre reste limitée. Par exemple, seules 134 des 720 places promises en maison de détention ont été ouvertes récemment .

Toutefois, la construction de nouvelles prisons est une solution coûteuse et ne traite pas les causes profondes de la surpopulation carcérale. Sans une réforme globale du système judiciaire et pénal, le risque est de voir ces nouvelles infrastructures rapidement saturées.

Vers une approche globale et durable

Pour aborder efficacement la surpopulation carcérale, une approche globale est nécessaire. Cela inclut la promotion de peines alternatives à l'incarcération pour les délits mineurs, la révision des politiques pénales, et le renforcement des programmes de réinsertion pour réduire la récidive. De plus, une meilleure coopération internationale pourrait faciliter le transfèrement des détenus étrangers, tout en respectant leurs droits fondamentaux.

En conclusion, bien que le transfèrement des détenus étrangers et la construction de nouvelles prisons puissent apporter des solutions temporaires à la surpopulation carcérale en Belgique, une réforme structurelle du système pénal et une approche axée sur la réinsertion semblent indispensables pour une résolution durable de ce problème.

Qu'est-ce qui saurait dès lors le moins coûteux ?

La question de la surpopulation carcérale en Belgique soulève des considérations financières importantes, notamment en ce qui concerne le transfèrement des détenus étrangers vers leur pays d'origine et la construction de nouvelles prisons.

Coût de la construction de nouvelles prisons

La construction de nouvelles infrastructures pénitentiaires représente un investissement substantiel. Par exemple, la prison de Leuze, inaugurée en 2014 avec une capacité de 312 détenus, a nécessité un investissement initial estimé à 75 millions d'euros, soit environ 240 000 euros par cellule. La prison de Haren, ouverte en 2022 avec une capacité de 1 190 détenus, a coûté environ 382 millions d'euros, soit environ 321 000 euros par cellule. De plus, la nouvelle prison d'Anvers, dont la construction a débuté en novembre 2023, est estimée à 195,5 millions d'euros hors TVA pour une capacité de 440 places, ce qui correspond à environ 444 000 euros par cellule.

Ces chiffres n'incluent pas les coûts d'exploitation et de maintenance sur le long terme, qui peuvent considérablement augmenter la dépense totale.

Coût du transfèrement des détenus étrangers

Le transfèrement de détenus étrangers vers leur pays d'origine peut représenter une alternative moins onéreuse. Cependant, les données précises sur les coûts associés à ces

transferts sont limitées. Les dépenses incluent généralement les procédures administratives, les coûts de transport et la coordination entre les systèmes judiciaires des pays concernés. Bien que ces coûts existent, ils sont généralement inférieurs aux dépenses liées à la construction et à l'entretien de nouvelles infrastructures pénitentiaires.

Conclusion

Sur le plan financier, le transfèrement des détenus étrangers vers leur pays d'origine apparaît comme une solution moins coûteuse que la construction de nouvelles prisons. Toutefois, cette approche doit être envisagée en tenant compte des accords internationaux, des droits des détenus et des conditions de détention dans les pays de destination. Une évaluation approfondie des coûts et des implications éthiques est essentielle pour déterminer la stratégie la plus appropriée face à la surpopulation carcérale en Belgique.

D.Ali